

Suites au rapport d'évaluation de la Commission

Février 2002

Québec, le 4 mars 2002

Madame Nadine Pirotte
Directrice générale
Collège de Bois-de-Boulogne
10 555, avenue de Bois-de-Boulogne
Montréal (Québec) H4N 1L4

Objet : Suivi de l'évaluation du programme *Techniques administratives*

Madame la Directrice générale,

Lors de sa réunion du 19 février 2002, la Commission a pris connaissance des motifs pour lesquels votre envoi du 21 décembre 2001 ne donne pas suite à la recommandation formulée dans le rapport d'évaluation du programme *Techniques administratives* de votre Collège

La Commission faisait, dans son rapport d'évaluation du programme *Techniques administratives* (mai 1998), des suggestions auxquelles le Collège a, en partie, répondu. Et elle exprimait des réserves, dans ce même rapport, quant à la cohérence du programme évalué. C'est pourquoi elle recommandait au Collège

de consolider la cohérence du programme en établissant clairement la contribution de chacun des cours à l'atteinte des objectifs du programme, en mettant en place des mesures propres à développer une vision commune de la formation et à permettre l'intégration de toutes les composantes de la formation, en révisant, s'il y a lieu, la séquence des cours et, enfin, en établissant un logigramme pédagogiquement justifié qui montre la progression des apprentissages et le cheminement prévu des élèves.

Considérant la nécessité d'assurer au plus tôt une meilleure cohérence du programme de Techniques administratives, la Commission demande au Collège de ne pas attendre l'implantation du programme révisé pour donner suite à la recommandation et ainsi confirmer que la formation offerte est de qualité. En outre, la mise en application rapide

de cette recommandation devrait faciliter l'implantation à moyen terme du nouveau programme.

Veillez agréer, Madame la Directrice générale, l'expression de mes sentiments distingués.

Le président,

Jacques L'Écuyer